

Sommaire

- le mot du président
- le prix de l'eau pour 2012
- déchets – gestion incohérente ?
- le droit à l'eau et à l'assainissement
- pesticides et réglementation

Le mot du président

Le coût de l'eau en augmentation de 3% pour 2012 va amputer un peu plus les faibles revenus et creuser l'écart entre les gros consommateurs et les petits usagers (page 1).

Afin de diminuer les recettes du service « ordures ménagères » de la communauté de communes « autour du Mont Saint Vincent », plus importantes que les dépenses, certains usagers seront exonérés de cette redevance en 2012 ; même si cela met en cause le principe de l'égalité de l'usager devant le service (page 2) Comment qualifier un pouvoir composé d'individus se réunissant en évitant de le faire savoir pour prendre entre eux des décisions s'appliquant à tous ? Un pouvoir oligarchique ? Impossible chez nous ? Pas si sûr

Les Français s'inquiètent de la pollution de l'eau et plébiscitent le Droit à l'eau et à l'assainissement. Tels sont deux des principaux enseignements du sondage réalisé par l'Institut Harris Interactive pour le SIAAP, service public de l'assainissement francilien (page 3)

Les pesticides nous empoisonnent la vie et les réglementations ne clarifient pas les choses (page 4)

P. Bousseau

Les tarifs de l'eau pour 2012

L'eau qui coule de votre robinet nécessite plusieurs interventions avant d'y parvenir :

- le prélèvement de la ressource et son traitement,
- son acheminement jusqu'à votre robinet

Ces interventions sont réalisées par différents acteurs que vous rémunérez :

- le Syndicat d'adduction d'Eau du Charollais fournisseur de la part la plus importante de l'eau potable distribuée,
- le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Arconce propriétaire de la station de traitement de la source de Viry et de l'ensemble des installations de distribution,
- la SAUR gestionnaire du service de distribution et de la station de traitement de la source de Viry,
- l'Agence de l'eau qui aide à la réalisation de différentes opérations dans le service de l'eau,
- l'Etat qui prélève la TVA pour son propre service.

Chacune de ces interventions se retrouve dans les tarifs indiqués sur votre facture.

les tarifs 2012

	SAUR	Syndicat	Taxes (1)	TVA	Total
abonnement	58,20	46,58		5,76	110,54
0 à 40 m ³	0,8897	0,9106	0,3983	0,121	2,3195
41 à 1000 m ³	0,6461	0,4187	0,3983	0,080	1,5436
Plus de 1000 m ³	0,4236	0,2930	0,3983	0,061	1,1762

(1) les taxes comprennent (HT) :

- le fond départemental : 0,33 euro
- la taxe Agence de l'eau : 0,0683 euro

A ces tarifs s'ajoutent la taxe « lutte contre la pollution » (Agence de l'eau), variable selon les communes (0,25 euro HT pour Ozolles)

+ 3%
par rapport à 2011

DECHETS – UNE GESTION INCOHERENTE ?

En 2011 le président de la communauté de communes “Autour du Mont Saint Vincent” a présenté un projet de réduction du montant de la redevance “ordures ménagères” conditionnée au paiement de cette redevance par les exploitations agricoles qui n’en paient pas.

Cette proposition fut vite retirée sous les arguments de ces professionnels (1).

Le 12 avril dernier le président a cette fois proposé et fait voté l'exemption de la redevance “ordures ménagères” pour les activités commerciales et artisanales à l'exception des gîtes ruraux (2)

Pourquoi une telle proposition ?

L'explication du président Girardon est la suivante : le résultat financier de l'exercice 2011 fait apparaître un excédent de recettes important et le budget prévisionnel 2012 peut être établi avec une baisse de recette totale de la redevance.

Par ailleurs, à la demande d'une entreprise sur l'exonération de la redevance pour les exploitations agricoles qui ne lui est pas appliquée, mr le Préfet a répondu que “tous les usagers doivent payer ou tous les usagers doivent être exemptés”.

Considérant probablement qu' il est plus facile de satisfaire la demande de certains que de demander une participation, même en baisse, à tous, mr Girardon a obtenu des délégués à la communauté de communes, à une faible majorité, que certains usagers soient exonérés de redevance, laissant aux autres usagers (3) le paiement de l'ensemble de la charge du service.

A suivre ...

- (1) les activités agricoles font l'objet d'une obligation de dépôt de certains de leurs déchets dans des lieux qui leurs sont destinés et dont ils financent le service.
- (2) Les gîtes ruraux sont pourtant des entreprises de tourisme possédant un code APE, un n°SIREN et un n°SIRET.
- (3) D'autant plus qu'il est probable que les autres usagers ne se rendront compte de rien puisque le montant de leur redevance est inchangée pour 2012

Définition de l'oligarchie

Etymologie : du grec **oligos**, petit nombre et **arkhê**, commandement.

L'oligarchie est un régime politique dans lequel la plupart des **pouvoirs** sont entre les mains **d'un petit nombre d'individus**, de quelques familles ou d'une petite partie de la population, généralement une classe sociale ou une caste. La **source de leur pouvoir** peut être la richesse, **la tradition**, la force militaire, la cruauté...

L'oligarchie s'appuie sur une pratique du pouvoir collégiale et discrète. L'organisation des pouvoirs peut être relativement complexe avec différents cercles plus ou moins informels.

Les Français s'inquiètent de la pollution de l'eau et plébiscitent le Droit à l'eau et à l'assainissement

Tels sont deux des principaux enseignements du sondage réalisé par l'Institut Harris Interactive pour le SIAAP, service public de l'assainissement francilien.

- la pollution de l'eau est aujourd'hui aux yeux des Français la priorité environnementale à traiter dans les années à venir ;
- les Français sont attentifs à leurs usages domestiques de l'eau et considèrent que la priorité est d'agir sur les usages industriels et agricoles ;
- que si les Français sont partagés sur le statut de l'eau aujourd'hui – produit marchand ou bien commun de l'humanité – ils souhaitent en revanche et sans nuance qu'elle devienne demain un bien commun de l'humanité ;
- que la France a un rôle à jouer selon eux pour promouvoir au niveau mondial le Droit à l'eau potable et à l'assainissement ;
- que pour mettre en oeuvre ce Droit, en France, la création d'un nouveau Droit social sous la forme d'une « allocation Eau » pourrait être une solution.

L'eau et l'assainissement s'avèrent être une préoccupation majeure pour les Français :

95% des Français considèrent qu'il est important d'agir sur la pollution de l'eau, devant la pollution de l'air (94%), l'extinction d'espèces animales et végétales (88%), l'épuisement des énergies fossiles (87%), le réchauffement climatique (84) % et l'étalement urbain (68%).

A leurs yeux, l'assainissement est au coeur des enjeux car l'absence d'épuration des eaux aurait pour conséquence pour 96% d'entre eux « des maladies graves chez les individus » et pour 95% « des menaces pour les écosystèmes et la diversité des espèces vivantes ».

Considérant l'eau comme une ressource limitée à 82%, ce qui pourrait conduire à des problèmes de pénurie, les Français déclarent logiquement faire attention à la quantité d'eau qu'ils utilisent (91%) et aux recommandations qui leur sont délivrées sur ces usages (86%).

Enfin, les usages prioritaires sur lesquels il faut agir pour faciliter le traitement des eaux usées et donc mieux protéger la ressource sont selon eux les usages industriels et sur les usages agricoles, en France comme à l'international.

L'eau doit devenir un bien commun de l'Humanité et le Droit à l'eau être davantage respecté :

La moitié des personnes interrogées considère que l'eau est aujourd'hui un produit marchand (49%) et l'autre moitié un bien commun de l'Humanité (49%). Mais plus de 9 Français sur 10 considèrent que l'eau devrait être un bien commun de l'Humanité (95% contre 3% pour un produit marchand).

Néanmoins, seule une minorité des Français (35%) déclare savoir que l'Organisation des Nations Unies (ONU) a reconnu l'accès à une eau potable et à un système d'assainissement comme un Droit de l'Homme fondamental.

Interrogés sur la meilleure façon d'améliorer l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement, les Français privilégient la modulation des tarifs de l'eau en fonction du volume d'eau consommé (plus le volume d'eau consommé est important, plus le prix du mètre cube d'eau supplémentaire doit être élevé), considérée comme efficace par 65% des Français. Mais la création d'un nouveau droit social à l'eau et à l'assainissement, via une allocation permettant de réduire le poids de la facture d'eau dans le budget des foyers modestes, est également plébiscitée par 1 Français sur 2.

Les décisions du SIE de l'Arconce vont à contre sens de cette demande en faisant payer plus cher les nombreux petits usagers qui économisent l'eau.

Un arrêté relatif aux épandages aériens de pesticides autorise quelques dérogations. Ainsi, sept produits sont dorénavant autorisés et 16 autres sont en cours d'évaluation par l'Anses. Problème : ces pesticides sont toxiques, selon l'association Générations futures.

Générations Futures a analysé la dangerosité des substances actives de ces pesticides autorisés ou en cours d'évaluation. Sur les 7 produits autorisés, l'association de défense de l'environnement constate que toutes les substances actives contenues dans les produits présentent un risque pour la faune et la flore, que trois de ces produits (le fenprovidine, le difénoconazole et le propiconazole) sont classés comme cancérigènes possibles par l'agence américaine de l'environnement (US EPA) et un autre (le propiconazole) est classé toxique pour le développement aux Etats-Unis.

L'ONG s'inquiète des effets possibles des 16 produits en cours d'évaluation - certains contiennent des molécules reconnues comme perturbateurs endocriniens (classées comme tel selon l'Union européenne). Il s'agit de la deltaméthrine, très utilisée dans les produits pour lutter contre la chrysomèle du maïs, du mancozèbe, un fongicide très courant en vigne, ou encore du métirame.

D'autres molécules sont considérées comme cancérigènes probables (l'iprovalicarbe, le mancozèbe et le métirame) ou possibles (le penoxsulame, le folpel et tébuconazole) ou encore classés, en Europe ou aux Etats-Unis, comme étant toxiques pour le développement (le tébuconazole et de nouveau le métirame). Enfin, 10 substances sur 15 présentent un risque avéré pour l'environnement.

«Il ne faut pas autoriser les substances suspectées d'être cancérigènes ou d'être des perturbateurs endocriniens, d'après les classifications européennes et américaines. Plus généralement il faut réviser l'arrêté du 31 mai portant sur ce mode d'épandage des pesticides afin de réduire le recours aux dérogations», déclare François Veillerette, porte-parole de Générations Futures.

En effet, alors que la directive européenne sur les pesticides interdit très clairement les pulvérisations aériennes dans le paragraphe 1 de l'article 9, l'arrêté français du 31 mai 2011 relatif aux conditions d'épandage des pesticides par voie aérienne ne les bannit pas expressément. Il octroie en fait un grand nombre de dérogations d'usage sur le maïs, la vigne, ou les bananes notamment, *«qui fait de ce mode de pulvérisation une technique usuelle d'épandage alors même que ce type de technique n'incite pas aux changements des pratiques et expose les populations à des pesticides dangereux»* conclut François Veillerette. (Source – le journal de l'environnement)

ACE ARCONCE - siège social Volsin 71220 Marizy directeur de la publication P.Bousseau impression ACE ARCONCE

adhésion 10 euros

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à :
ACE ARCONCE – Volsin – 71220 Marizy

J'adhère à ACE ARCONCE

Mme

Melle

M.

Nom : Prénom :

Adresse :

CP Ville :

Tél. :

e-mail :

date

Signature

Retrouvez les documents de
ACE ARCONCE
sur le site :
www.ace-arconce

contact
ace.arconce@orange.fr